

Organisation de la Direction Mobilités et Transports

Avec l'évolution des modes de vie, il est devenu indispensable d'adapter en permanence les solutions de transport et de mobilité aux besoins des usagers, dans une optique d'équité territoriale, d'intégration, et de simplification des offres, contribuant pleinement aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire du Grand Reims. La mobilité est ainsi au cœur des enjeux du projet de territoire du Grand Reims et du programme politique des exécutifs de nos collectivités.

C'est en ce sens que le Comité technique du 10 septembre 2020 avait acté la création d'une direction des mobilités et des transports, renvoyant à un comité technique ultérieur la définition de l'organisation cible.

Considérant que les missions de cette nouvelle direction nécessitent une transversalité des approches en matière de mobilité, et un travail étroit avec les autres directions de la collectivité pour garantir la conduite d'une politique intégrée en la matière, le comité technique de juin 2021 a confirmé l'unité de la Direction et son positionnement au sein du pôle développement, qui a en charge les ressources matérielles et humaines de la Direction, avec un fonctionnement propre :

- un double rattachement hiérarchique du directeur au DGA du pôle développement et au DGA du pôle services urbains ;
- une répartition des budgets et circuits de validation selon les thématiques :
 - o Transports public urbain et non urbain de personnes auprès du pôle services urbains,
 - o Mobilités auprès du pôle développement

Le directeur, en tant que garant de la cohérence et de la cohésion de la Direction a piloté l'élaboration du projet de Direction en lien avec les agents et en tenant compte des besoins d'expertises complémentaires ayant émergé dans les entretiens menés en interne et en externe, notamment dans le cadre du suivi du contrat de concession Mars.

1. Méthode d'élaboration du projet de direction

L'élaboration du projet de Direction a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges avec l'ensemble des agents de la direction :

- Une réunion de lancement le 15/03/2021 durant laquelle a été présentée la méthodologie de travail tandis qu'un échange s'est tenu sur les valeurs de la Direction
- Une première réunion de travail le 04/06/2021 sous forme collaborative (outil klaxoon) afin de répondre aux trois questions suivantes :
 - o Quelles sont les missions de la Direction ?
 - o Quelles sont ses forces et ses faiblesses en termes d'organisation?
 - o Quels sont les liens avec les partenaires internes comme externes ?
- Un travail par petits groupes, mélangeant les agents des différents services et secteurs, a alors été organisé en présentiel afin de déboucher sur des propositions d'amélioration de

l'organisation interne. Il a donné lieu à une restitution plénière suivie d'un temps d'échange le 08/07/2021, permettant d'esquisser une première ébauche d'organisation.

- Des échanges individuels se sont alors tenus avec les responsables des services / secteurs et les agents les plus concernés par les évolutions de manière à affiner l'organigramme,
- Une réunion de restitution plénière s'est tenue le 09/09/2021

2. Les missions de la direction des mobilités et des transports

La direction des mobilités et des transports **assure les missions d'autorité organisatrice de la mobilité sur le périmètre des transports urbains**, à savoir celui de la Communauté urbaine du Grand Reims. A ce titre :

- Elle définit les **orientations stratégiques, l'organisation et les actions de la politique de mobilité à l'échelle du Grand Reims**, à travers notamment la stratégie de mobilité du Grand Reims et le plan de mobilité urbain. A ce titre, elle porte le **cadre stratégique d'évolution des infrastructures de transports et de leur exploitation ainsi que des services de transport et mobilité associés** et veille à leur mise en œuvre, notamment dans les projets urbains.
- Elle assure la **Maîtrise d'Ouvrage des grands projets d'infrastructures de transport public, notamment de transport en commun en site propre** ou de pôles d'échanges multimodaux sur son périmètre d'intervention, en lien avec les autres directions métiers de la collectivité et les autres Maîtres d'Ouvrages pour les opérations complexes.
- **Elle pilote et assure le bon fonctionnement, le suivi et le contrôle des services de transport public et de mobilité**, que ce soit d'un point de vue de la définition de l'offre et de la politique tarifaire ainsi que des services aux usagers en matière de billettique et d'information multimodale, dans un souci de qualité de service pour les usagers et d'efficacité économique.

Plus particulièrement, la Direction assure un suivi et un contrôle du délégataire de transport urbain, d'un point de vue technique, financier, juridique. Elle est responsable de l'organisation des offres de transport public, qu'il s'agisse de lignes régulières ou à la demande. Elle assure, en lien avec les pôles territoriaux, l'organisation des transports scolaires, que ce soit dans la définition des circuits et le choix des dessertes, la relation aux usagers, la billettique et la perception des recettes dans un souci d'ajustement constant aux besoins en matière de carte scolaire comme d'exigences en matière de sécurité, d'environnement, d'efficacité sociale. Elle définit l'offre et le cadre réglementaire des services de mobilité de personnes (covoiturage, autopartage, vélos ou de véhicules en libre-service, etc.), et de marchandises, notamment pour le dernier kilomètre.

- Elle **veille à la bonne coordination des offres de transport et de mobilité sur son territoire**, avec les autres Autorités Organisatrices de la Mobilité, dans un souci de complémentarité des offres, d'intermodalité, de lisibilité, d'information et de simplification pour les usagers de manière à favoriser la continuité de la chaîne de déplacements.

- Elle **définit les référentiels d'usage des espaces publics pour les différents modes de transport** de manière à garantir un respect des réglementations et une cohabitation entre les modes de transport. Elle accompagne les gestionnaires de voirie et leurs maitres d'œuvre par une expertise spécifique sur l'accessibilité PMR, les modes actifs et les transports.
- Elle assure un **suivi des pratiques de mobilité et accompagne l'évolution de ces dernières**, que ce soit auprès des habitants, des entreprises et des administrations par des aides techniques et financières ainsi que par une **politique de sensibilisation** et un suivi des Plans de Mobilité employeurs, dont celui du Grand Reims et de la ville de Reims, dans un souci de transition écologique et énergétique.

3. L'organisation

La Direction s'appuie sur les C3C pôles services urbains et développement et services à la population selon la répartition actée en comité technique de juin 2021.

D'un point de vue de l'organisation interne, la réalisation des missions de la Direction s'appuie sur l'organigramme cible suivant :

- Un service mobilités et usages composé de :
 - 1 agent de catégorie A cheffe de service, Directrice adjointe
 - 1 agent de catégorie A
 - 1 agent de catégorie B
 - 1 agent de catégorie A en cours de recrutement en charge de la planification des déplacements, de la logistique urbaine et du suivi de la prise en compte des mobilités dans les projets urbains
- Un service transport urbain, placé directement sous la responsabilité du Directeur, qui en assurera la chefferie, compte tenu des enjeux en termes de suivi du contrat de concession et de grands projets de transports, composé de :
 - 1 agent de catégorie A
 - 1 agent de catégorie B
 - 1 agent de catégorie A en cours de recrutement, responsable du suivi de la concession de transport
 - 1 agent de catégorie A, en cours de recrutement, chef de projet Lignes à Haut Niveau de Services

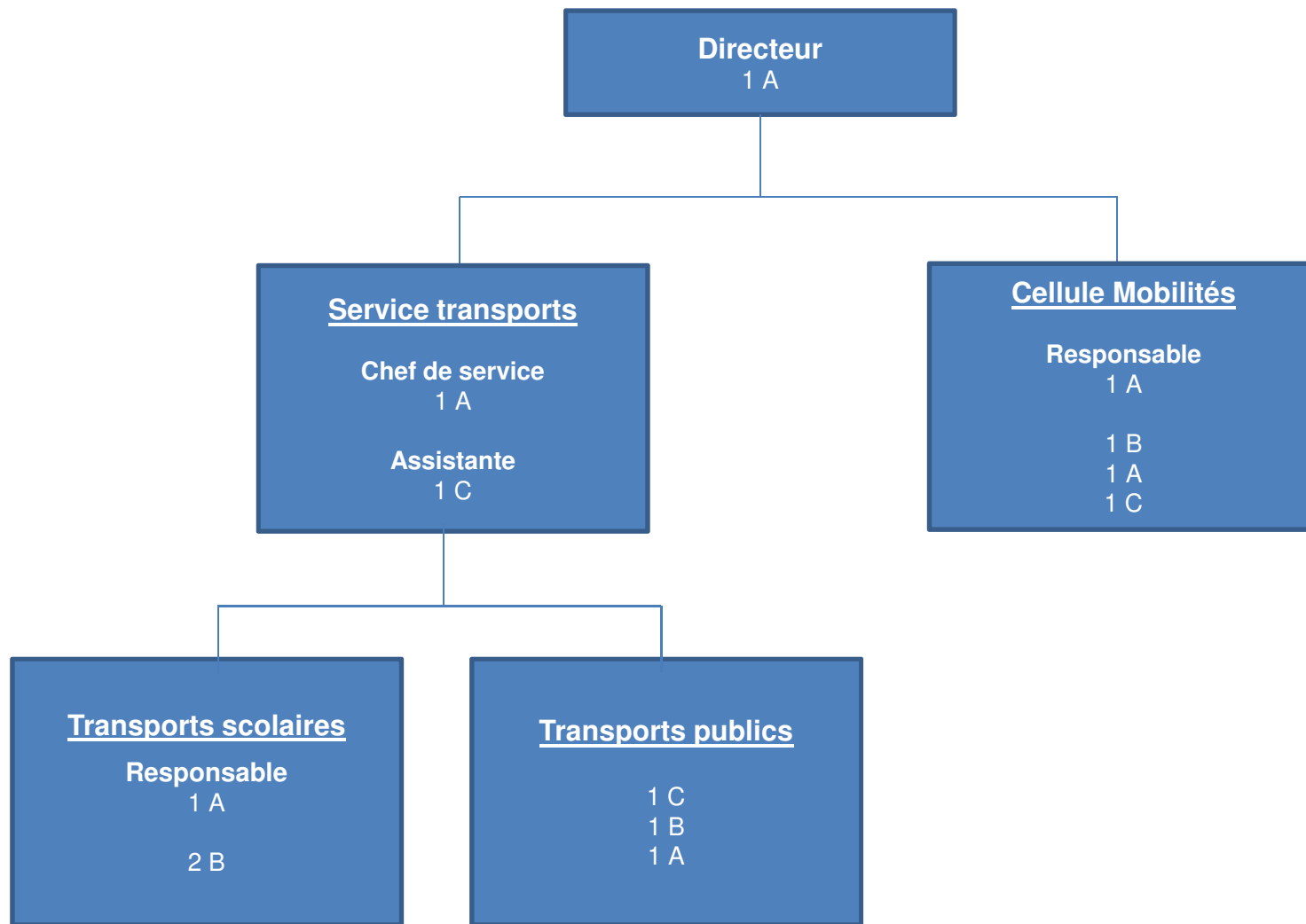
Une équipe projet transversale sera mise en place pour la création des lignes de bus à haut niveau de service, associant les directions métiers de la collectivité, sous la responsabilité du Directeur des mobilités et des transports.

- Un service transport non urbain, composé de
 - 1 agent de catégorie A, cheffe de service
 - 1 agent de catégorie A
 - 1 agent de catégorie B
 - 1 agent de catégorie B

- 1 agent de catégorie B, en cours de recrutement, en charge de la billettique et de l'information voyageurs
- Une cellule administrative et financière, composée de :
 - 3 agents de catégorie C

L'organisation de chaque service fera l'objet d'un projet de service.

Direction des Mobilités et des Transports Situation actuelle



Direction des Mobilités et des Transports Organigramme cible

